Compte-rendu de la Consultation Citoyenne

11 juin 2022– Bierset

- ***Présents :***
- ***Citoyens*** *: 8*
- ***Intervenants*** *:*
  - *Mr **FALCONE** – **Échevin** (Patrimoine - Développement durable, environnement, agriculture, gestion des déchets, mobilité, propreté publique - Démocratie participative - 3e âge - Citoyenneté et Egalité des chances).*
  - *Mme **BELHOCINE** – **Échevine** (Finances – Cultes –Urbanisme – Logement - Aménagement du territoire).*
  - *Mme **QUARANTA – Présidente du CPAS** (Affaires sociales – Emploi et Maison de l'emploi).*
  - *Mme **PIRMOLIN** – **Présidente du Conseil communal**.*
  - *Mme **VELAZQUEZ** – **Conseillère CPAS** – Remplacement de Madame Hendrickx.*
  - *Mme **PLUMACKER** – Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*
  - *Mme **BAILLIEN** - Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*

- ***Excusés :***
  - *Mr **CIMINO – Échevin** (Cohésion sociale – Relations avec les quartiers et associations – Jeunesse – Sports – Centre de vacances – Bien-être animal).*
  - *Mme **CROMMELYNCK** – **Échevine** (Enseignement - Village des Benjamins et Petite enfance – Culture– Bibliothèques).*
  - *Mr **GIELEN – Échevin** (Population/Etat civil/Sépultures – Voiries - Parcs et plantations).*
  - *Mme **HENDRICKX – Présidente du Conseil d'Administration de la Société de Logement de Grâce-Hollogne**.*
  - *Mme **CARPIAUX - Inspecteur de police - Service Proximité.***

Thèmes proposés lors de l'inscription :

URBANISME - VOIRIE

1. ***Trottoirs.***

ENVIRONNEMENT - POLICE

2. ***Propreté - Ramassage des déchets verts et encombrants - Incivilités : dépôts d'ordures et jets de détritus sur les trottoirs.***

POLICE

3. ***L'insécurité : cambriolage, vol d'objets, cris, ...***

MOBILITE - POLICE

4. ***Mobilité et transports en commun dans le village.***
5. ***La mobilité : sécurité des usagers faibles et mobilité douce - Chaussée de Hannut - Travaux à répétition - Vitesse excessive - Camions qui bloquent la chaussée.***

6. ***Signalisation routière incohérente.***

CITOYENNETÉ - CIVISME

AEROPORT

7. ***Aménagement de l'aéroport : propositions.***

Échange 11/06/2022

1. ***Trottoirs***

- Dans le zoning, il n'y a pas de trottoir, ce sont des accotements en terre. De nombreux jeunes s'y promènent, c'est dangereux.
- Beaucoup de voitures se garent sur le peu de trottoirs existants, ce qui rend le passage pour les piétons impossible et très dangereux. Pourquoi la Police ne verbalise-t-elle pas ? Pourquoi rien n'est mis en place pour assurer la sécurité des usagers faibles (stationnement alterné, chicanes, piquets pour empêcher le stationnement, …) ?

Retours :

- Les autorités communales sont bien conscientes de la problématique des trottoirs. Un cadastre de la totalité de ceux-ci pourrait être prévu afin de les recenser tous et d'en évaluer leur état. Une fois ce cadastre établi, il faudrait encore budgétiser le coût nécessaire à la remise en état et soumettre une demande de subsides à la Région wallonne.
- La problématique des stationnements est commune à tous les quartiers (et plus largement encore). Il y a de plus en plus de véhicules, les mœurs ont évolué (population plus dense, plusieurs voitures par ménage), mais pas les voiries.
- Les policiers en sont conscients mais ne sont pas assez nombreux et doivent agir en termes de priorités.
- Au niveau communal des pistes de solutions sont mises en place :
  - Chaque nouveau propriétaire doit déposer une caution à l'achat de son terrain ou de son bien, et si le trottoir n'est pas réalisé dans un délai de 5 ans, celui-ci ne récupère pas sa caution et l'administration se charge du travail.
  - Pour chaque nouveau logement, 2 emplacements de parking devront être prévus par habitation afin d'obtenir un permis d'urbanisme.

2. ***Propreté - Ramassage des déchets verts et encombrants - Incivilités : dépôts d'ordures et jets de détritus sur les trottoirs***

- Dans certaines communes, et ici aussi auparavant, le ramassage des déchets verts s'effectuait gratuitement de manière mensuelle, idem pour les encombrants.
- Nous trions de plus en plus et nous payons toujours la même chose, ou plus. À Ans, par exemple, le tri des déchets est récompensé. Ceux qui fournissent des efforts reçoivent une prime.
- Avec le système de carte d'identité dans les parcs à conteneurs, c'est devenu compliqué, et pour les indépendants encore plus étant donné le peu de passages et de quantités que nous pouvons apporter.
- Il y a de plus en plus de déchets clandestins dans les rues et surtout près des bulles à verres et à vêtements. Pourquoi ne pas y placer des panneaux préventifs (comme dans certaines communes), qui indiquent le montant de l'amende à payer pour ce genre d'incivilité ? Même si ceux-ci n'ont qu'un rôle dissuasif et que tout le monde n'y prendra pas garde, ça vaut la peine d'essayer (pareil pour les panneaux Zone 30).

Retours :

- Conformément aux informations reprises sur le site internet officiel (→ https://www.grace-hollogne.be/ma-commune/service-communaux/environnement/collecte-des-dechets/les-encombrants), la Commune de Grâce-Hollogne a signé une convention avec la « Ressourcerie du Pays de Liège » qui permet aux citoyens d'obtenir un premier enlèvement d'encombrants gratuit, le second à 15 €, avec deux ramassages par an maximum.
  https://www.ressourcerieliege.be/ - 04/220.20.00 – Chaussée Verte 25/3, 4460 Grâce-Hollogne
- Toutes les communes ont l'obligation de suivre certaines normes et doivent se baser sur le « coût vérité-déchets ». Il s'agit d'une taxe initiée par la Région Wallonne, qui couvre le coût du ramassage et du traitement de chaque commune (y compris le dépôt au recyparc).
- S'il est vrai que la commune d'Ans récompense les bons trieurs, il faut également savoir que leur taxe initiale est beaucoup plus élevée (142€ pour un ménage de deux personnes). Il faut regarder les choses dans leur globalité. A Grâce-Hollogne, le principe du pollueur-payeur est aussi appliqué (si vous dépassez le nombre de levées de poubelles et/ou le poids, vous payerez votre taxe plus cher). Il faut également adapter le système afin qu'il soit équitable pour chaque citoyen de toutes les classes sociales et penser aux personnes qui n'ont pas la possibilité de trier mieux (pas de jardin, handicap, …).
- Les instances communales aimeraient récompenser les bons trieurs et amener du changement au niveau de cette taxe. Des réflexions ont été entamées et des propositions faites, mais jusqu'à présent aucune solution n'a été trouvée dans ce sens, tout en respectant le « coût-vérité » et pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.
  Une réflexion au sein du cabinet du ministre wallon en charge est en cours également avec les mêmes résultats jusqu'à présent.
- Des aides sont néanmoins mises en place, notamment pour les personnes âgées bénéficiant de réductions pour la mise à la poubelle de langes adultes. De même, des possibilités d'étalement de paiement peuvent être demandées, et ce avant la date d'échéance de paiement.
- Si Intradel facturait directement aux citoyens, cela augmenterait la facture des ménages de minimum 21%.
- Concernant les recyparcs, les entrepreneurs ont droit à une carte spéciale qui leur offre des accès différents et plus appropriés.
- Au niveau communal, plusieurs actions ont été mises en place, notamment :
  - ***L'application « FixMyStreet »*** : elle permet de signaler les déchets via son smartphone et ils sont ramassés la semaine qui suit.
    Pour ceux qui n'utilisent pas ce dernier, une adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone fixe sont mis en place afin de signaler les dépôts : ***fixmystreet@grace-hollogne.be*** - ***04/224.53.81***.
  - Plusieurs bulles à verres ont été enterrées et d'autres pourraient l'être.
  - Des poubelles intelligentes sont prévues : un système prévient quand elles sont pleines. La première vient d'être installée sur la place Préalles pour une période de test.
  - Il y a 140 poubelles publiques supplémentaires.
  - Les personnes qui jettent leurs déchets dans les poubelles publiques pensent faire des économies mais ne se rendent pas compte que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, il faut rappeler qu'une taxe forfaitaire est payée par le citoyen, qu'il produise ou non des déchets.
  - La tournée de nettoyage des rues par les agents communaux est en train d'être revue afin d'en optimiser l'efficacité.
  - La Commune a investi dans l'achat d'une deuxième balayeuse.
  - L'installation de caméras est prévue pour la fin de l'année.
  - Des cendriers ont été placés devant différents commerces Horeca.

- La commune participe au ***Grand Nettoyage de printemps*** en partenariat avec l'ASBL ***BeWapp « Ensemble pour une Wallonie Plus Propre »*** qui a lieu chaque année.
- L'agent constatateur de la commune ainsi que les services de Police travaillent aussi dans ce domaine et un agent constatateur supplémentaire a été désigné.
- L'augmentation du nombre de bulles à vêtements est en réflexion.
- La problématique des déjections canines reste entière.
- Il y a donc déjà des actions mises en place, il faut continuer dans ce sens, c'est aussi une question de mentalité et d'éducation. Il faut une adhésion citoyenne car il est impossible de mettre des agents partout.

3. <u>L'insécurité : cambriolages, vols, cris</u>

- Le magasin de nuit « Ali Shop », situé Chaussée de Hannut, amène des rassemblements constants devant celui-ci et sur le trottoir (situation totalement indépendante de la volonté du gérant). Ces rassemblements entraînent énormément de nuisances sonores ainsi qu'un grand sentiment d'insécurité. La police a déjà été interpellée à ce sujet et celle-ci a déjà dû intervenir pour une bagarre avec des coups de feu.
- Chaussée de Hannut, il y a un hangar d'une société qui provoque beaucoup de trafic la nuit (va-et-vient de camions et chargement en laissant tourner le moteur). Les véhicules se garent aussi en sens inverse de la circulation, bloquant la chaussée ainsi que le trottoir.
- Plusieurs démarches ont été introduites pour communiquer certaines difficultés engendrées par le centre « Croix -Rouge » situé rue de Velroux, mais la Direction a changé et les problèmes ne se résolvent pas, tels que :
  - Nuisances sonores provoquées par de la musique ;
  - Feux d'artifices et autres manifestations ;
  - Les cyclistes et piétons allant et venant du centre, et se promenant sans équipement fluorescent (pas de gilet fluo, de phare, de casque, …). Cela représente un vrai danger.

<u>Retours</u> :

- **Le service ECPC** relayera les demandes et les informations transmises auprès des différentes instances, notamment la Zone de Police et le centre « Croix-Rouge de Belgique », ainsi que vers les services communaux concernés.

4. <u>Mobilité et transports en commun dans le village</u>

- La mobilité en transports en commun est à revoir dans son ensemble ; Il n'y a pas de commerce sur Bierset, les riverains doivent se déplacer assez loin pour n'importe quelle course ou démarche administrative et cela avec une offre de transports en commun quasi inexistante. Le problème se pose aussi pour les travailleurs qui ont un horaire décalé (tôt le matin ou dans la soirée), ainsi que pour les jeunes qui se rendent dans leur école secondaire ou supérieure.
- Aucun bus ne circule dans le village. C'est vraiment le parcours du combattant pour celui qui n'a pas de voiture et c'est encore plus difficile pour les personnes à mobilité réduite.
- Les bus qui passent au carrefour de Wasseige sont tellement rares qu'ils sont tous pleins.
- Une offre devrait être prévue et adaptée aux horaires de trains.

<u>Retours</u> :

- Les autorités communales ont bien conscience de la problématique des transports en communs au sein de nos villages, mais la communication avec le TEC est compliquée et le partenariat difficile sachant que la Commune n'a aucun pouvoir décisionnel concernant ce service public.
- En raison de l'évolution de l'aéroport et des répercussions sur la mobilité en général, la ligne 57, au départ des Guillemins, circule 24h/24. Une deuxième ligne de bus sera mise en place afin de relier la gare de Ans, le Zoning et la gare de Flémalle Haute (projection à deux ans).

5. ***<u>La mobilité : sécurité des usagers faibles et mobilité douce - Chaussée de Hannut - Travaux à répétition - Vitesse excessive - Camions qui bloquent la chaussée</u>***

- La piste cyclable n'est pas, ou très peu, utilisée car elle constitue un danger, en raison non seulement du manque d'entretien (crevaison garantie avec les déchets et encombrants qui y traînent et accès difficile compte tenu de la végétation qui l'envahit), mais également parce qu'elle s'arrête brutalement avec un retour sur la chaussée sans aucun signalement. Il lui manque un aménagement sur une centaine de mètres.
- Est-il possible de mettre en place des bornes de rechargement de vélos électriques ? Par exemple sur le parking des grandes surfaces.
- Sur la Chaussée de Hannut, au niveau de l'ancien hangar, les camions et autres véhicules de chargements coupent les lignes blanches et entravent la circulation ainsi que la sécurité des piétons. Ne serait-il pas possible d'y installer des plots ?
- Il y a un problème de communication au niveau des différents travaux programmés sur les communes avoisinantes et au sein même de notre commune. Nous avons subi récemment trois chantiers en même temps, qui nous bloquaient de différents côtés. Une coordination entre les différents dirigeants n'est-elle pas possible ? De plus, lors de plusieurs chantiers, des infractions graves ont été constatées (échafaudages non-conformes, …).
- La circulation intensive devant l'école lors des sorties scolaires, ainsi que les difficultés de stationnement, rendent ce lieu et ces moments dangereux. Un dépose-minute ne pourrait-il pas être aménagé afin de rendre les abords de l'école aux heures de pointe plus sereins et sécurisants ?
- La voirie est très abîmée devant l'Intermarché, à cause de la circulation intensive des poids-lourd.
- Rue de Velroux, il y un très gros problème de vitesse excessive. La police a déjà été interpellée (des accidents sont déjà survenus), mais rien n'est mis en place. Les riverains doivent garer leur voiture sur les trottoirs s'ils veulent la récupérer entière le lendemain. C'est une situation intenable, il faut vraiment que les autorités communales, ainsi que les services de Police, interviennent. Un stationnement alterné ne peut-il pas être envisagé ?
- Rue de la Gare, qui est censée être en zone 30, tout tremble lors des passages de camions. Il y en a encore beaucoup malgré l'installation du rond-point et les chocs sont de plus en plus important. À cause de la vitesse et du fait qu'ils roulent également sur les trottoirs (qui se dégradent évidemment), des cadres et des décorations en viennent à se décrocher et tomber. C'est invivable et intenable.
- La vitesse aux abords du rond-point est également excessive et dangereuse. Une zone 30 pourrait-elle être envisagée ?
- Rue Robert Beelen, n'y a-t-il pas possibilité de mettre la circulation à sens unique ? L'agencement des places de parking rue Beelen et rue du Pont amène des difficultés, notamment pour se remettre sur la droite. Des demandes ont déjà été faites sans retour.

<u>Retours</u> :

- La piste cyclable en question dépend de la Sowaer. Les autorités communales les interpellent régulièrement à ce sujet, sinon ils n'interviennent pas spontanément. Le citoyen qui constate ce genre de problème (déchets, encombrants, danger sur la voie publique, …) peut interpeller la Commune afin de les en avertir pour que le suivi soit effectué.
- Des aménagements pour créer des pistes cyclables (suggérées ou non) ne sont pas possible partout (certaines voiries ne le permettent pas, il faudrait alors démolir des maisons).
- Une proposition de piste cyclable, qui relierait Seraing à l'aéroport en longeant l'autoroute, a été déposée par le SPW. Un projet de Ravel pourrait également être envisagé au départ de l'hôpital du MontLégia, pour passer par le centre de Saint-Nicolas en se rendant à Grâce, mais il y a un problème au niveau de la rue Mathieu de Lexhy qui est beaucoup trop étroite.
- Un projet d'acquisition d'infrastructures de recharge pour véhicules de la Province de Liège dans le cadre de l'appel à projets POLLEC 2020 - Plans d'Actions pour l'Energie durable et le Climat

(PAEDC), a été entamé et 5 infrastructures sont prévues sur différents quartiers de la commune (dont une Avenue de la Gare, sur le parking de l'ASBL Le Foyer).

- Les surfaces commerciales étant du domaine privé, la commune n'a pas d'ingérence sur elles, mais une demande leur a été faite afin qu'elles créent, au minimum, des espaces pour garer les vélos sur leur parking.
- Concernant la communication et la coordination entre les différentes communes et les niveaux de pouvoirs, cela se fait mais non sans difficultés et/ou imprévus. Chacun fait son possible pour gérer au mieux les situations parfois difficiles à visualiser dans leur globalité. C'est un problème général sur l'arrondissement de Liège et chacun essaye d'aller vers un mieux.
- En cas de constat d'infractions graves sur les chantiers privés se situant sur la voie publique, il ne faut bien entendu pas hésiter à interpeller l'entrepreneur responsable du chantier. A défaut de présence de celui-ci, il est également possible de contacter le service communal travaux au 04/233 63 60
- Le principe d'alternance est supprimé un peu partout car il engendre trop de problèmes lors du changement de côté.
- Vitesse : pour information : afin de se rendre compte de la vitesse réelle (et non ressentie), des systèmes de comptage existent :
  - Un dispositif de comptage à court terme (sur une période d'une semaine par exemple). Il permet de récolter toute une série de données qui doivent être analysées pour pouvoir envisager des solutions concrètes sur base de ces données vérifiées. Après cette 1ère phase de constat, un rapport avec des propositions de mise en place doit être transmis aux services du SPW, pour accord, afin de lancer une éventuelle phase de test. Ce système de comptage a un coût important et un suivi logistique conséquent.
  - Un nouvel outil est mis à disposition, avec Liège Métropole (instance supracommunale), ***Telraam*** ! C'est un système léger d'**observation de la circulation**. Il permet d'avoir une vision utile, globale et anonyme de la mobilité (+ d'informations sur : telraam.net).
  - La commune de Grâce-Hollogne dispose de 10 boîtiers (caméras) installés chez des citoyens pour une durée d'un an et qui réalisent des statistiques.
  - Ces outils ont permis de se rendre compte que sur 15000 voitures par jour, moins de 10 % dépassent la vitesse autorisée. 90 % des véhicules respectent donc la limitation de vitesse.
  - Pour tenter de solutionner la problématique des 10% restants, une voiture banalisée de la police circule.
  - A court terme, le citoyen peut donc demander l'installation d'un boîtier à son domicile et la proposition aux services de Police d'effectuer des contrôles avec leur voiture banalisée sera relayée.
- Des aménagements au niveau des voiries, concernant la mobilité future et les incidences du développement de l'aéroport, ont déjà été entamés et d'autres démarches sont en cours. Les autorités communales ont bien conscience qu'il y a encore beaucoup à faire à ce sujet et y travaillent. Mais, ce sont des compétences et des aménagements qui dépassent largement le niveau communal. Toute une réflexion doit être apportée pour se diriger vers une autre mobilité et l'Europe impose certains changements pour 2050. Tous les pouvoirs publics vont devoir s'adapter et continuer dans ce sens. Tous ces aménagements doivent se réfléchir en concertations avec les communes limitrophes, également impactées, car chaque changement a, bien entendu, des répercussions.
- Au niveau de l'aéroport et de ses répercussions sur la mobilité, la sowaer a demandé une étude de la mobilité dans le cadre du développement des activités (voir Master plan). Cette analyse permet de mettre en exergue les futurs problèmes de mobilité sur les routes communales et 7 autoroutes. Il faudra donc réfléchir au développement pour ne pas saturer les axes routiers… en favorisant les transports en commun, la mobilité active et peut-être en travaillant sur l'élargissement de certaines voiries.

- Concernant la circulation des camions, en plus des aménagements prévus, des modifications doivent aussi être mises en place sur leur GPS afin de dévier leurs trajets sur les grands axes et ainsi éviter qu'ils passent par les routes de villages.
- Il reste aussi une part de respect et d'éducation de la part des usagers de la route.
- **Le service ECPC :**

- Relayera les questionnements et les propositions aux services concernés et reviendra, dès que possible, vers les citoyens avec les informations utiles.
- Programmera une réunion spécifique sur le thème de la mobilité en général sur l'ensemble de la commune.
- Concernant la circulation intensive de camions, une session d'information peut être organisée, afin de présenter l'analyse du développement de l'aéroport au niveau de la mobilité. Cette analyse a été réalisée par l'entreprise privée STRATEC.

6. <u>Signalisation routière incohérente</u>

- Rue de Velroux, le panneau qui interdit aux camions de + de 7,5 tonnes de tourner est placé après l'entrée dans la rue. Celui-ci n'est donc pas visible assez tôt et les poids-lourds s'engagent dans la rue avant de le voir. Ce panneau doit être placé en amont.
- Près de « L'AERO », le panneau « sens interdit » à disparu, il ne reste plus que le panneau « sens unique » de l'autre côté, donc certaines personnes empruntent cette route en sens interdit.
- Rue Jean Joseph Merlot, à la sortie de la rue des Mésanges, il n'y a pas de panneau « priorité de droite ». Il faudrait indiquer l'existence de cette route et de la priorité qui va avec.

<u>Retours</u> :

- **Le service ECPC** relayera les constats et les incohérences aux services communaux concernés.

7. <u>Aménagement de l'aéroport : propositions</u>

- Proposition de Parcours Vita et piste cyclable contournant l'aéroport ; l'espace pour la mise en place de ce projet le permet. Il y aurait aussi la possibilité de créer un espace qui rassemblerait les petits producteurs locaux.
- Un projet de « Shooting Zone » a également été proposé.
- L'aéroport de Zaventem représente un bon exemple d'inspiration étant donné les projets développés autour de celui-ci.

<u>Retours</u> :

- Une réunion est prévue avec un représentant de l'aéroport. Les propositions seront relayées par les représentants communaux et un retour sera fait aux riverains.

8. <u>Divers</u>

- <u>SLGH</u> :
  - Des barrières de chantier ont été placées sur des morceaux de terrains privés (jardins de trois maisons consécutives). Des demandes ont été introduites auprès de la SLGH et de la SOWAER, mais celles-ci ne prennent pas position.
  - Un trottoir au sein de la cité (rue des Pommiers) s'est affaissé lors d'une fête et depuis, un trou de plus en plus gros s'installe. Des piquets avaient été placés autour de ce trou, mais ceux-ci deviennent insuffisants pour assurer la sécurité des enfants qui jouent et des piétons. Il faut vraiment que ce trou soit réparé au plus vite, avant qu'un accident ne survienne.

<u>Retours</u> :

- La représentante de la SLGH, présente lors de la réunion se charge de transmettre les informations et veille au suivi des deux demandes afin que celles-ci soient prises en compte au plus vite.

- <u>Déjections canines</u> :

- Un ancien bâtiment à l'abandon amène des rassemblements nuisibles (Ride Party) et s'est aussi transformé en dépotoir et en crottoir. Les riverains y vont avec leurs chiens dans cette intention. Il faut vraiment faire quelque chose pour les déjections canines !

Retours :

- La problématique des déjections canines reste entière. Il s'agit surtout de respect et de civisme. Plusieurs poubelles pour déjections canines ont été placées sur les places publiques (Préalles, Pérou, Berleur) la Commune afin de tester leur efficacité.
- Un rappel est fait de l'appel à projets « ***Budgets Participatifs*** » que les habitants peuvent soumettre. Chaque ASBL ou groupement de citoyens de la commune peut introduire un dossier auprès de celle-ci. Les démarches à accomplir :
  - La Commune de Grâce-Hollogne alloue un budget de 30.000 euros par an pour la mise en place de projets de quartier imaginés par les citoyens.
  - A partir de vos idées et après sélection des projets les plus adaptés, la Commune investira des parts variées de cette enveloppe pour les concrétiser.
  - Pour participer, vous devez remettre un dossier de candidature complet, entre le 1er mai et le 31 août 2022.
  - Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune https://www.grace-hollogne.be/ma-commune/service-communaux/citoyennete-egalite-des-chances/budget-participatif ;
  - Ou vous pouvez contacter le service communal Egalité des chances - Participation Citoyenne (ECPC), par courriel : geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - jessica.baillien@grace-hollogne.be ou par téléphone au 04/225.59.26 ou 0474/77.61.45 ou 0484/36.27.14.

- Travaux :
  - Certains propriétaires appliquent des graviers à la place de construire un trottoir correct, ceux-ci se déversant sur la chaussée et dans les avaloirs. Le service de l'urbanisme a été prévenu mais nous n'avons pas été entendus.

Retours :

- Le relai sera effectué aux services communaux concernés.

- Plaine de jeux :
  - Les terrains de foot de la commune sont vraiment très bien entretenus. Par contre l'Agora de Bierset manque clairement d'investissement et d'entretien, malgré un mieux depuis quelques années. Plein de choses pourraient y être aménagées.

Retours :

- Les jeunes du projet « Été Solidaire, je suis partenaire » travaillent, depuis quelques années déjà, à la remise en état de l'Agora. Le problème reste le respect de ce lieu. Il y manque un certain « contrôle social » qui pourrait être amené par la présence régulière des riverains et par l'occupation du lieu par un autre public que celui qui s'y rend régulièrement actuellement.
- Une plaine de jeux va être aménagée au sein de la cité, avec des modules pour différents âges.

- L'antenne administrative de Bierset :
  - Pourrait-on envisager des permanences en dehors des heures de bureau ?

Retours :

- Une réflexion est en cours quant à la mise en place de plages horaires, en dehors des heures de bureau, pour les antennes administratives.

Retours des questionnaires :

Le dépouillement des questionnaires que vous nous avez remis nous permet de constater que, sur trois questionnaires **rendus**, trois **d'entre vous souhaitent que les consultations citoyennes par quartier soient programmées de manière régulière et permanente**.

Nous vous proposons donc de nous réunir de nouveau pour un autre petit-déjeuner convivial, un samedi, fin de l'année 2022 (sous réserve de la disponibilité des locaux, des intervenants et de l'acceptation du Collège communal).

Ainsi, un retour des démarches effectuées jusqu'à présent, à la suite de notre première rencontre et de sa continuité, pourra être réalisé.

Les modalités d'organisation de cette rencontre seront publiées en temps utile.

Le Service ECPC (Égalité des Chances- Participation Citoyenne) :

Rue de l'Hôtel communal, 28
04/225.59.26
geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - 0474/77.61.45
jessica.baillien@grace-hollogne.be - 0484/36.27.14